

L'ERAIFT participe à l'Atelier national sur l'implication des organisations des peuples autochtones et de la société civile de la RDC aux mécanismes de la convention sur la biodiversité, 24-25/09/2020.

Il s'est tenu à Kinshasa, au Cercle Elaeis, du 24 au 25 Septembre 2020, un atelier national sur la participation des organisations des Peuples Autochtones et de la société civile de la RDC aux mécanismes de la convention sur la diversité biologique. L'atelier a connu la participation d'une trentaine de représentants majoritairement issus d'ONGs d'accompagnement des Peuples Autochtones (PA) et Communautés Locales (COLO), mais aussi des institutions d'enseignement et de recherche et de la Société civile, tous ces représentants issus d'organisations partenaires de *Rain Forest Norway (RFN)* ». L'ERAIFT a été représenté à ces assises par M. Paulson KASEREKA, Assistant de Recherche et Responsable du Laboratoire de Géomatique.

L'atelier a été ouvert par les mots de circonstance de **M. Joseph ITONGWA**, Directeur Exécutif National de l'Alliance Nationale d'Appui et de promotion des Aires et territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (**ANAPAC RDC**), de **M. Kevin SASIA**, Directeur Pays de l'ONG *Rain Forest Norway*, et de **M. Mike IPANGA**, Point Focal de la Convention sur la Biodiversité (CDB) au Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD).

Les points saillants ont été débattus lors de ces assises : la nécessité de mettre en place un cadre de concertation des organisations des PA et COLO, la nécessité de mettre en place des modules de formation et des outils de communication afin de mieux faire leur plaidoyer, la nécessité de l'organisation des ateliers thématiques, la nécessité de connaître les priorités du gouvernement et des PA afin de les intégrer dans les politiques et programmes nationaux et internationaux. Ensuite, il a été procédé à l'enrichissement des termes de référence et la proposition d'une feuille de route relative au cadre de concertation entre les diverses parties prenantes.



Photo de famille lors de l'atelier



Travail en groupe thématique

Le résultat majeur de cet atelier est la mise en place d'un *cadre de concertation, de gestion de connaissances et de suivi de la mise en œuvre des mécanismes de la Convention sur la Biodiversité (CDB) et ses annexes*. En réaction à l'appel de M. Joseph ITONGWA et M. KAPUPU DIWA, l'ERAIFT réaffirme son engagement à accompagner les structures partenaires de RFN par un appui technique et scientifique sur les aspects liés à la convention sur la diversité biologique dans le but de constituer un *plaidoyer* en faveur des Peuples Autochtones dans différents forums nationaux et internationaux.

L'ERAIFT présente sa gratitude au RFN pour l'avoir impliquée dans cette initiative et surtout pour la confiance renouvelée à l'endroit de cette Ecole Régionale, Centre de Catégorie II de l'UNESCO. Elle remercie aussi les autres partenaires pour leur coopération relative à la mise en œuvre de certaines dispositions de la convention sur la diversité biologique.